

DELIBERATION (2020-43) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Autorisation de signer une convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation de deux abris bus

L'an deux mille vingt, le deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation : 26 octobre 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : Jean-Marie BILLY (pouvoir à Pierre DUPECHER), Antoine MARCHAND (pouvoir à Sébastien GARREAU), Pascal BERTRAND (pouvoir à Alain LAGRU), Claire JEAN (pouvoir à Sébastien SIRIEIX).

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPECHER

Monsieur le Maire expose :

- La Région Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les Communes qui le souhaitent des abris bus à l'usage de leurs administrés. Ils sont fournis et posés par la Région.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation de deux abris bus afin d'assurer la protection des enfants utilisant la ligne de bus descendante desservant plusieurs lycées et collèges. Ils seront positionnés sur la RD118, l'un Place Albert CHABRY, l'autre à l'intersection entre le Chemin sous Pireyre et le Chemin de Muret.

Une convention relative à l'installation de ces abris bus doit être signée avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire :

* à signer une convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation de deux abris bus sur la RD 118; l'un Place Albert CHABRY, l'autre à l'intersection entre le Chemin sous Pireyre et le Chemin de muret ;

*- diligente Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 3 novembre 2020

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 3 novembre 2020.

Le Maire, Pascal BRUHAT.